

C'est une séance du conseil municipal qui restera sans doute dans les annales. Confinement oblige, c'est dans une salle pratiquement vide que s'est déroulée cette séquence de la vie politique locale. Étaient présents physiquement, le maire Christian Estrosi, plusieurs adjoints de la majorité (Philippe Pradal, Pierre Paul Leonelli, Jean-Marc Giaume, Gael Nofri) et un représentant de chaque groupe de l'opposition (Patrick Allemand, Dominique Boy-Mottard, Juliette Chesnel, Guillaume Aral, Benoit Kandel). Le reste de l'hémicycle a participé à cette séance via une application de vidéoconférence, pour interagir avec l'assemblée comme pour voter les délibérations. Pas toujours facile pour s'entendre ou se comprendre, mais néanmoins nécessaire pour respecter les règles sanitaires actuelles.

La priorité : soutenir

Evidemment, cette session du conseil municipal aura été marquée par les mesures prises par la Ville en lien avec le Covid 19. Des dispositions économiques avant tout. On retiendra :

Une prime exceptionnelle est destinée aux agents municipaux mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire et ayant connu un surcroît de travail significatif. Cela comprend les agents des services liés à la santé, aux soins et l'accompagnement des plus fragiles. Mais aussi ceux de la police municipale et sécurité publique, de l'état civil, la propreté, l'accueil des enfants des personnels soignants et des agents des services prioritaires et espaces verts. Les agents ayant réalisés leurs missions par télétravail sont également concernés par cette prime. Une prime allant de 1000 € à 500 € (exonérée d'impôt sur le revenu, et pas assujettie au prélèvement à la source).

La Ville va aussi proposer une aide financière aux associations qui en cette période sont en grande difficulté. Abondé à hauteur de 500 000€, il est destiné aux associations qui ont dû faire face à des dépenses supplémentaires et imprévues. Cette aide viendra en supplément des subventions qui leur a déjà été attribuées. Les associations en lien avec le domaine social ou culturel sont particulièrement visées par ce fond. La Municipalité craignant une aggravation de la précarité à cause de la crise. La demande doit être envoyée entre le 1 juin et le 30 septembre. Le plafond est estimée à 20 000€ par association mais il pourrait atteindre 50 000€ dans certains cas (liés au milieu caritatif).

Autre mesures votée, l'exonération des loyers des commerçants, entreprises et associations fermés administrativement et occupant des locaux appartenant à Ville de Nice. « 55 entreprises ou commerces vont bénéficier de cette mesure, ainsi que 35 sociétés hébergées aux Studios de la Victorine. 90 associations bénéficieront également de ce dispositif d'exonération. » précise la Municipalité. D'autres mesures visant à soutenir les acteurs économiques et les commerçants locaux s'ajoutent à ce dispositif comme l'aide à la prise en

charge des loyers professionnels (1700 entreprises locales ont déjà bénéficié de cette aide), l'exonération des droits de terrasse ou la création d'un Label Ville de Nice de sécurité sanitaire qui sera attribué aux commerces et les aidera à s'équiper...

L'investissement en hausse

Enfin le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019 a également été approuvé. A retenir, une hausse de 36% des investissements par rapport à 2018 montant le total à 109, 9 millions d'euros. cela comprend les acquisitions de l'hôpital St Roch pour en faire un hôtel des polices, ou encore la création du parc dans le quartier du Ray et l'inauguration de la nouvelle cuisine centrale. A noter également, la baisse de près de 10 % de la taxe sur le foncier bâti ainsi qu'une diminution des dépenses de fonctionnement (16,3 millions d'euros sur 2 ans).

Andy Calascione

Partager :

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

☐ En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité